Document generated on 10/12/2024 4:02 a.m.

Relations industrielles
Industrial Relations

La Fédération Ouvrière Mutuelle du Nord

Michel Têtu

Volume 17, Number 4, October 1962

URI: https://id.erudit.org/iderudit/1021476ar
DOI: https://doi.org/10.7202/1021476ar

See table of contents

Publisher(s)

Département des relations industrielles de l'Université Laval

ISSN

0034-379X (print)
1703-8138 (digital)

Explore this journal

Cite this article

Têtu, M. (1962). La Fédération Ouvrière Mutuelle du Nord. *Relations industrielles / Industrial Relations*, *17*(4), 402–421. https://doi.org/10.7202/1021476ar

Article abstract

L'auteur retrace l'histoire de la fondation des syndicats catholiques dans la région de Chicoutimi. On y voit le rôle joué par Mgr Lapointe, l'évolution de ses conceptions syndicales, les transformations successives de la Fédération jusqu'à son intégration dans la CTCC.

Tous droits réservés © Département des relations industrielles de l'Université Laval, 1963

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

https://www.erudit.org/en/

La Fédération Ouvrière Mutuelle du Nord

Michel Hêtu

L'auteur retrace l'histoire de la fondation des syndicats catholiques dans la région de Chicoutimi. On y voit le rôle joué par Mgr Lapointe, l'évolution de ses conceptions syndicales, les transformations successives de la Fédération jusqu'à son intégration dans la CTCC.

Si la ville de Québec revendique l'honneur d'avoir connu le premier syndicat catholique dès 1902, c'est à Chicoutimi que fut lancé le premier ensemble syndical catholique, groupant en vue « d'améliorer leurs conditions de travail et de développer leurs facultés humaines », les travailleurs d'une demi douzaine d'entreprises. Mgr Eugène Lapointe, son fondateur, s'en vante avec raison à plusieurs reprises et tous les syndicalistes du Saguenay en sont fiers. « Qu'il suffise de dire », écrit l'abbé Laliberté [1] à l'occasion des noces d'or sacerdotales de Mgr Lapointe, « qu'en 1907, l'abbé Eugène Lapointe avait réussi à fonder à Chicoutimi les premiers syndicats ouvriers catholiques qui aient vu le jour dans les deux Amériques... Le mouvement connut des imitateurs: il se répandit à Québec et à Montréal... »

Et M. Antoine Dubuc, industriel catholique de Chicoutimi et partisan convaincu de la « Fédération ouvrière » dès ses débuts, explique à un de ses collègues américains: « Quant à la Fédération des Ouvriers catholiques de Québec, elle aurait commencé d'après vos informations vers 1901 à 1902. Mgr Lapointe confirme que des groupes d'ouvriers alors membres d'internationales auraient rompu leurs liens avec ces unions internationales et le cardinal Bégin leur aurait accordé un aumônier dans la personne du Père Alexis, mais que tout en ayant les services d'un aumônier, ils n'étaient pas encore organisés comme syndicat catholique, ni dans leur nom, ni dans leur constitution, ni dans leur esprit. Ce n'est que quelques années après Chicoutimi, que la formule de Chicoutimi aurait été écrite, adoptée par les groupes de Québec ». [2]

La vérité n'est pas tout à fait respectée; on sait ce qu'il en fut pour les unions des ouvriers de chaussures de Québec. [3] Mais Mgr

TETU, MICHEL, D.èsL. (histoire) de l'Université Laval. Il a préparé sa thèse de doctorat sur les origines de la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada.

(1) *Progrès du Saguenay*, 22 mai 1936.

(2) Lettre de M. Antoine Dubuc à M. Mason Wade, Cornish, New Hampshire, 8 novembre 1946. Archives de la Société Historique du Saguenay.

Lapointe a raison lorsqu'il affirme: « l'unionisme catholique, vous le savez, est né à Chicoutimi en 1903 ».[4]

A Québec on avait amélioré des unions nationales; à Chicoutimi c'est une organisation syndicale, essentiellement catholique, qui fut fondée par Mgr Lapointe, alors professeur au Séminaire, plus tard Supérieur, Pronotaire et Vicaire Général.

Mgr Eugène Lapointe

La vocation sociale de Mgr Eugène Lapointe naquit de bonne heure, alors que jeune écolier, puis étudiant au Séminaire de Québec, il fut témoin de scènes brutales, découlant de la misère ouvrière, et qu'il vit le sang couler. C'était aux alentours des années 1870-1875 — (il était né en 1860). Plusieurs conflits s'étaient produits dans les manufactures québécoises. Entre autres, lors d'une manifestation, des ouvriers en chaussures, qui défilaient en scandant des slogans « anarchistes », avaient dévalisé la boutique d'un épicier; il se trouva là lorsque l'armée tira sur les grévistes. Le meneur qui faisait crier « Du pain ou du sang », s'écroula une balle dans la tête; et le jeune étudiant vit « la cervelle de celui-ci sur le trottoir ». Il en fut profondément bouleversé et il racontait souvent, comment le lendemain, lorsqu'il revint sur les lieux et se promena dans le quartier ouvrier, il avait trouvé les gens tristes, malheureux, n'osant plus manifester, mais le regardant, lui, étudiant, avec envie et même haine, futur capitaliste aux yeux de ces ouvriers opprimés. Il décida de ne pas se désintéresser de leur sort.

Lorsqu'il fut ordonné prêtre, il partit pour l'Europe compléter ses études. Il y fut encore témoin de scènes pénibles.

A la frontière franco-italienne, les ouvriers français et italiens s'étaient battus. A Rome, l'armée avait chargé contre les manifestants ouvriers et plusieurs y avaient laissé leur vie. Il apprenait par les journaux que dans tous les pays, des ouvriers se voyaient refuser la justice. Lorsqu'ils essayaient de faire appel à l'opinion publique, et revendiquaient des conditions de travail plus humaines, ils étaient repoussés; et s'ils venaient à troubler l'ordre établi, la force était impitoyable pour les mater. Comment pouvait-il leur venir en aide?...

Le 15 mai 1891, lorsque Léon XIII fit connaître au monde sa mémorable encyclique « sur la condition des ouvriers », Mgr Lapointe était à Rome en train d'étudier la philosophie. Il fut tout de suite convaincu par les paroles du Souverain Pontife et n'eut qu'une hâte, celle de mettre en pratique sa doctrine au Canada. Il revint en 1893 et fut nommé professeur au Séminaire de Chicoutimi. La région de Saguenay était en pleine transformation. L'industrie de la pulpe et du papier s'y ins-

(3) Unions nationales et non internationales, rappelons le, affiliées au Conseil Central des Métiers et du Travail de Québec (1889) et par là au Congrès des Métiers et du Travail du Canada.
(4) Derniers « discours » de Mgr Lapointe aux ouvriers en 1943, ASHS.

tallait et le « problème ouvrier » commençait à s'y poser. On disait même que les ouvriers de la pulpe avaient mauvais esprit; ils ne tardèrent pas à se faire une assez mauvaise réputation. Il était temps d'agir et d'utiliser les enseignements reçus dans les milieux catholiques sociaux de France et d'Italie.

Mgr Lapointe ne se lança pourtant pas à la légère. Se rendant compte de l'énormité de la tâche, il prépara le terrain: il rédigea plusieurs articles, prononça des sermons et donna quelques conférences pour faire prendre conscience, aux ouvriers de leur rôle, et à la société de ses devoirs envers eux. Considérant d'abord l'éducation des ouvriers, il s'appliqua à développer en eux le sens de la dignité et du devoir. Les vertus à promouvoir, chez l'ouvrier, étaient pour lui le courage, l'ordre, l'esprit de famille, — Mgr Lapointe s'adresse alors aux femmes, les plus aptes à l'aider sur ce point — la prévoyance et l'épargne, si petite soit-elle, enfin l'horreur du cabaret. Chacun de ces points fut l'objet de nombreuses recommandations de sa part. Vers 1903, il entreprit de mettre sur pied les premières oeuvres ouvrières, et pour commencer, il fonda avec une vingtaine d'ouvriers une petite caisse d'économie. Puis il se mit à parler d'organisation ouvrière proprement dite, et il tint une grande réunion publique à l'Hôtel de Ville.

Quelques travailleurs s'enrôlèrent alors, une vingtaine qui formeront le noyau de la « Fédération Ouvrière ». Mais on fut loin de connaître le succès. La caisse d'économie tourna mal, lorsque la politique s'en mêla, et elle ne put réaliser les espoirs qu'on avait mis en elle. Les ouvriers, pour la plupart, étaient indifférents et n'avaient pas compris ce qu'on attendait d'eux. Ils n'avaient pas confiance dans le prêtre qui venait se mêler de leurs affaires et prétendait les organiser. Lors d'une réunion publique, Mgr Lapointe fut hué et ne recueillit que six adhésions sur un auditoire de plus de quatre cents ouvriers. Il ne se découragea pas cependant, et renonçant à établir tout de suite l'organisation qu'il avait projetée, il continua à faire petit à petit par la voix des journaux, par de nouvelles conférences et grâce au concours d'autres prêtres ou de laïcs convaincus du bien fondé de sa cause, une campagne d'éducation de la classe ouvrière et d'ouverture aux problèmes sociaux.

L'évêque de Chicoutimi, Mgr Labrecque se chargea lui-même de plusieurs conférences. Le 4 février 1904, à l'occasion de la remise d'une décoration à M. Dubuc,[5] Mgr Labrecque fit un exposé, suivant une argumentation des plus détaillées, sur la nécessité du repos dominical pour l'ouvrier, tant du point de vue religieux, que du point de vue économique et social.

Ainsi peu à peu, après avoir expliqué le droit et la doctrine de l'Eglise en cette matière, Mgr Lapointe essaya de convaincre les ouvriers de la possibilité et de l'efficacité d'unions ouvrières officiellement catho-

(5) M. Dubuc était nommé Chevalier de l'Ordre de Saint Grégoire le Grand.

liques et admettant un aumônier. Mais, ainsi que le dit l'auteur d'un article sur les débuts du syndicalisme à Chicoutimi, « on surprenait autant à parler de doctrine sociale catholique et de syndicalisme catholique en 1903 que de parler de l'automobile ». [6] Il fallait compter sur le temps. Mgr Lapointe fonda un cercle ouvrier et continua patiemment son oeuvre de propagande parmi les travailleurs.

La Fédération Ouvrière de Chicoutimi

Ce n'est que le 22 décembre 1907, qu'eut lieu la première assemblée des membres inscrits sur les listes de l'union embryonnaire, et que la « Fédération Ouvrière de Chicoutimi » fut officiellement fondée. On procéda à l'élection des premiers directeurs. [7] Puis Mgr Lapointe annonça quelques avantages économiques déjà acquis. Après entente avec les boulangers et les bouchers de Chicoutimi, il avait obtenu que les membres de l'union bénéficient d'un escompte de dix pour cent « à condition de payer comptant ». D'autres marchands avaient été entrevus, et sans doute l'escompte s'appliquerait bientôt aux épiciers et à d'autres commerçants.

Pour ce qui est des règlements de la Fédération, Mgr Lapointe les rédigea en s'inspirant de l'encyclique de Léon XIII. Il les soumit à l'évêque de Chicoutimi, avant de les faire accepter par les ouvriers. Mgr Labrecque les trouva satisfaisants. Il chargea Mgr Lapointe d'assurer la fonction d'aumônier de cette « Fédération ».

C'est la première constitution essentiellement catholique de la province. La Fédération se définit comme une « oeuvre catholique », « indépendante » et d'action générale pour tout ce qui peut améliorer le sort des ouvriers ». Cette action d'ailleurs n'est pas tant envisagée à l'intérieur de l'usine qu'à l'extérieur, pour que l'ouvrier une fois sorti de son travail, avec son salaire, puisse en tirer le maximum de profit et assure son bien être matériel et moral: « en se perfectionnant dans son métier »; « en se documentant sur tout ce qui doit l'intéresser »; et en « approfondissant les enseignements de l'Eglise ». Il est bien entendu toutefois qu'on s'efforcera d'améliorer ses conditions de travail et d'augmenter son salaire.

Voici une partie de la constitution:

> « I, 2. La Fédération Ouvrière de Chicoutimi a pour objet l'étude, la protection et le développement des intérêts *moraux* et matériels de ses membres.

(6) Cr. *Programme Souvenir du Cinquantième anniversaire du Syndicalisme au Saguenay*, 1907-1957, p. 15.

(7) Directeurs : MM. Eugène Fortier, peintre-décorateur ; Henry Tremblay, forgeron ; Arthur Boulianne, forgeron ; Johnny Brassard, contremaître ; Louis Gravel, menuisier ; Henri Saucier, peintre-décorateur ; Evague Tremblay, menuisier, tous membres effectifs. MM. Anthyme Larouche et Henri Talbot, membres honoraires. (*Procès verbal* de la première assemblée générale.)

Elle s'occupera spécialement d'améliorer la situation économique des ouvriers dans les limites de sa circonscription, en encourageant, dans la mesure de ses moyens, la mutualité catholique et nationale ; en favorisant la création, en dehors d'elle, de sociétés coopératives de consommation et de crédit, d'une bourse de travail qui garantira le travailleur honnête contre le chômage et assurera à l'employeur des ouvriers honnêtes et compétents; d'une caisse d'économie populaire, d'unions professionnelles, d'écoles spéciales, où les jeunes gens qui ont fait leur cours modèle ou commercial dans les institutions déjà établies, acquerront, avant leur entrée en apprentissage, les connaissances techniques qui leur seront indispensables dans l'exercice de leur profession ; en organisant en un mot, le travail suivant les principes de la justice, de l'équité et de la charité, en conformité des lois du pays et en parfaite soumission aux directions de l'Eglise, notamment à celles données par les papes Léon XIII et Pie X.

L'union est *catholique* dans son essence. C'est dire *qu'elle professe la doctrine catholique intégrale, et entend s'inspirer avant tout, dans son action pour la solution des problèmes économiques ou sociaux qui intéressent ses membres, de l'enseignement infaillible de la chaire de Pierre, dont les évêques en union avec le Pape et en particulier l'Ordinaire de ce diocèse, sont les interprètes autorisés.*

L'union n'est à aucun titre et sous aucune forme une association politique ou municipale au sens ordinaire du mot. Se plaçant dans l'étude des questions qui l'intéressent, exclusivement du point de vue économique et social, elle évitera dans ses séances et ses réunions, toute discussion ayant un caractère purement politique ou municipal, laissant à ses membres, une entière liberté d'user, suivant leur convictions personnelles, de leurs droits de citoyens. »

On comprend l'importance de ce dernier point étant donné qu'à plusieurs reprises, des politiciens essayèrent de se servir de la Fédération Ouvrière comme tremplin politique.

Mais un autre point délicat, sujet à friction, était l'admission « des membres honoraires non ouvriers » avec voix consultative, et même délibérative, s'ils étaient élus au conseil de direction. L'admission des membres honoraires venait de la notion corporative qu'avait en tête Mgr Lapointe en fondant la « Fédération Ouvrière ». Influencé par les idées du comte Albert de Mun, qui l'avait très impressionné lors de son séjour en France, il pensait que la présence de quelques patrons, industriels ou commerçants, catholiques, et amis des ouvriers, permettait une meilleure réflexion dans les discussions et dans l'examen des problèmes généraux. Mais comme on le soutenait assez fréquemment à cette époque là, en certains milieux, il n'y avait guère d'élite ouvrière, « d'aristocratie ouvrière » capable de discuter avec les patrons, en élevant les débats à des considérations plus générales. Aussi les ouvriers eurent-ils l'impression de se « faire avoir » par les patrons; bien que catholiques et n'admettant pas le principe de la lutte des classes, ils n'en étaient pas moins méfiants vis-à-vis de leurs employeurs, et on ne put établir un

climat de confiance vraiment fécond. On sera plus tard obligé d'amender ce point de la constitution.

En 1907, le passage réglementant l'admission des membres se lit comme suit:

« *II* Art. 3. L'union se compose de *membres effectifs et de membres honoraires*. Le nombre de ces derniers ne peut dépasser le quart du nombre total des membres effectifs.

Art. 4 — Pour être *membre effectif*, il faut réunir les conditions suivantes :

1) Etre catholique pratiquant.
2) Etre âgé de seize ans révolus.
3) Etre ouvrier, ou apprenti, ou manoeuvre, et louer son travail pour un salaire.
4) Résider dans la circonscription de l'union depuis au moins six mois.
5) Adhérer aux statuts de l'union.
6) Etre admis par le conseil de direction sur présentation de deux membres effectifs, à moins d'être un membre fondateur de l'union.
7) Payer une entrée d'un dollar.

Art. 5 — Les membres effectifs s'engagent :

1) A payer tous les trois mois une cotisation de vingt-cinq cents.
2) A assister aux assemblées générales, sauf empêchement motivé.
3) A soumettre à l'examen du conseil de direction, avant toute procédure, les litiges qui s'élèveraient avec un autre membre ou un tiers au sujet d'un intérêt professionnel.

Art. 6 — Des cotisations spéciales pour les services à créer par l'union dans le cercle de sa mission pourront être établies par l'assemblée générale.

Art. 7 — Les *membres honoraires* sont ceux qui s'intéressent à l'union et contribuent à sa prospérité par leurs conseils, leur influence et leurs souscriptions.

Conditions :

1) Etre âgé d'au moins vingt et un ans.
2) Résider dans la circonscription de l'union depuis au moins un an.
3) Etre catholique pratiquant et sujet britannique.

Art. 8 — Les membres honoraires sont admis par le conseil de direction sur la présentation de deux membres effectifs, à moins qu'ils

ne soient membres fondateurs. Leur nombre ne peut dépasser dans tous les cas, le quart des membres effectifs. Ils peuvent assister aux assemblées générales et y ont voix consultative, mais n'ont pas droit de vote.

Ils peuvent aussi faire partie du conseil de direction, et y avoir voix délibérative, mais pas plus que pour un quart de la totalité des membres qui la composent.

Les membres honoraires doivent payer un droit d'entrée de dix dollars et leur cotisation est de six dollars par année, payable en trois versements égaux.

Celui qui donne à l'union une somme de cent dollars au moins est membre à vie.

Ne peuvent pas être membres de l'union, ni honoraires, ni effectifs, ceux qui, soit directement, soit par personne interposées, tiennent un débit de boissons spiritueuses. »

Après les modalités et les motifs de l'enclusion (art. 9, 10, 11), est défini le *statut de l'aumônier*.

« Art. 12 — L'union a un aumônier qui est désigné par l'Ordinaire du diocèse de Chicoutimi. L'aumônier a tous les droits et privilèges d'un membre honoraire sans en avoir les charges. Il est de droit membre du conseil de direction. »

Pour la composition du conseil de direction, on prend toutefois certaines précautions avec les membres honoraires. Il ne faut pas que la « Fédération Ouvrière » puisse tomber sous l'ingérence de quiconque, mais au contraire qu'elle reste éminemment ouvrière. C'est pourquoi:

« *III* Art. 12 — Le président ne peut être choisi que parmi les membres effectifs. Les autres officiers peuvent être des membres honoraires.

L'aumônier est éligible à toutes les charges, excepté celles de président et de vice-président.

Ne peuvent être élus directeurs :

1) Les députés aux parlements fédéral et provincial.
2) Le maire, les échevins ou les conseillers municipaux.
3) Les directeurs ou les gérants d'une compagnie industrielle à fonds social faisant affaire dans la circonscription de l'union.
4) Le propriétaire d'un établissement industriel et en général tous les patrons qui emploient habituellement plus de dix ouvriers.

Celui qui ayant été élu directeur, vient à appartenir à l'une ou l'autre de ces catégories de personnes, cesse par là même de faire partie du conseil de direction et l'on doit pourvoir le plus tôt possible à son remplacement. »

Avec ses précautions, Mgr Lapointe se croyait assuré du bon fonctionnement de la Fédération.

Il regrettait seulement de ne pas disposer de tout le temps qu'il aurait voulu. Il avait écrit au printemps de 1907 au député de Chicoutimi à Ottawa, M. Jos Girard: [8] « Je remets toujours d'un dimanche à l'autre mon « assemblée préliminaire ». Ça va si mal ici. Les esprits sont encore si montés, que voulez-vous faire ici dans le moment? Quand on voit de bonnes âmes, par exemple vous savez, des piliers du temple, écrire que des prêtres du séminaire *ont travaillé ardemmnet* dans la lutte municipale contre eux, que les prêtres du séminaire sont les auteurs de la moitié des articles du « *Progrès* » etc. ... que puis-je attendre si seulement je lève un doigt on ouvre la bouche? — n'importe, j'étudie mon affaire, et quand le flottage du bois sera fait, que tous nos travailleurs seront de retour, je lancerai une bombe, et au besoin, je prendrai le taureau par les cornes. Mon plus grand ennui vient de ce que j'ai trop à faire par ailleurs, et que je serai à peu près seul pour commencer cette oeuvre. Mais c'est égal, une fois pris, j'irai jusqu'au bout ».

La dispute Lapointe-Girard

La soutane était gênante pour prendre la tête d'un mouvement ouvrier. Quand on ne lui fit pas d'objections en tant que prêtre, on suspectait sa compétence et on l'accusait de vouloir créer un mouvement vague, trop général et trop ambitieux. Il dut se défendre de ces accusations et expliquer son point de vue. Il prit garde de ne pas paraître le seul auteur du programme de la « Fédération Ouvrière » et il y fit collaborer une demi douzaine de personnes. Mais il dut encore se défendre des ingérences politiques et expliquer de ce fait, pourquoi la Fédération avait un caractère général: « J'ai essayé de mettre dans ce règlement, tout ce que l'expérience et l'étude ont pu m'apporter de lumière et d'utiles suggestions. Quand vous l'aurez étudié, je crois que vous conviendrez qu'avec ce programme, des hommes de bonne volonté peuvent faire du bien à notre classe ouvrière; le travail, du reste, ne m'est pas absolument personnel. Après avoir longtemps étudié les institutions similaires d'Europe et des Etats-Unis, je l'ai rédigé en dernier lieu ou avec la collaboration de plusieurs citoyens de Chicoutimi, entre autres de Messieurs Taché, On. Tremblay, notaire Maltais, S. Lapointe, Gosselin, Beaulieu, etc. ... Vous verrez que l'une des principales préoccupations a été de soustraire l'union, d'une part à l'influence des passions politiques et municipales, influence qui divise toujours, d'autre part à

(8) Lettre de Mgr Lapointe à M. Jos. Girard, 18 avril 1907. ASHS.

l'action des compagnies industrielles et des patrons. — L'union a un *caractère général*. C'est surtout une union d'études, et son bureau de direction sera une sorte de *secrétariat général*, s'occupant *de créer, de développer et de diriger des oeuvres ouvrières de toute nature*. Il m'a semblé qu'il fallait commencer par là. — Aurai-je la sympathie de tout le monde? Serai-je compris? A Chicoutimi, non! Je n'ai pas besoin de vous dire pourquoi, mais c'est égal, je poursuivrai mon oeuvre en dépit des défections et des oppositions sourdes ou avouées. Je suis libre comme l'air; je ne dois rien à personne, je n'ai personnellement besoin de personne. Je veux le bien, pas autre chose, je suis sûr d'avoir en dehors d'ici, le concours qu'il me faut, il faudra bien que ça vienne ». [9]

Pour l'instant ce qui vient, c'est une dispute avec le député Girard, qui est influent, et compte de nombreux amis, très fidèles dans sa circonscription. Celui-ci est furieux. Il avait conseillé aux ouvriers venus le trouver, de constituer une union indépendante de l'internationale, et de se mettre en rapport avec l'autorité religieuse pour avoir un certain cautionnement moral. Mais il espérait tirer profit de son conseil et se voir associé aux fondateurs de l'organisation. Or il n'en a rien été, Mgr Lapointe ne voulait pas que la Fédération soit patronnée par un homme politique!

Et, ce que le député ne peut admettre, d'autre part, c'est que dans le projet de règlements qu'on lui présente, on accepte des membres honoraires: C'est risquer de nuire considérablement à l'union!

D'abord ce n'est pas faire confiance aux ouvriers que de ne pas les laisser s'organiser seuls, et de faire appel à des membres d'autres classes plus élevées dans la société. « Je ne puis souscrire à vos règlements qui, tels que préparés, sont un certificat absolu de non confiance dans l'intelligence et l'habileté des ouvriers, que je ne puis signer. Je suis absolument opposé à ce que le conseil de direction soit composé d'autres personnages que d'ouvriers membres de la Fédération et de leur aumônier. C'est une société d'ouvriers que j'ai désirée, absolument catholique, sous la direction de son Evêque ou de son délégué, mais absolument ouvrière comme les autres de ce genre, et absolument débarrassée de toute intrigue et de toute direction, autres que la propre intelligence de ses membres, éclairés au besoin par l'aumônier ». [10]

D'autre part, ces membres honoraires — qui seront pour la plupart des employeurs — , risqueront toujours de faire pression sur les ouvriers et de détourner l'organisation de ses possibilités de revendication. Le député est en somme, contre le principe des membres honoraires, mais surtout contre la possibilité de leur élection au conseil de direction. « Pour moi les quatre parts du bureau de direction doivent être formés d'ouvriers, plus leur aumônier, ou autant de membres du clergé

(9) Lettre de Mgr Lapointe à M. Jos. Girard, 25 novembre 1907. ASHS.
(10) *Lettre* de M. Jos. Girard à Mgr Lapointe, 5 décembre 1907.

que vous en voudrez, mais pas d'autres. J'ai objection absolue, à ce qu'un employeur (quel qu'il soit et quel que soit le nombre de ses employés) soit membre de l'union, parce que c'est encore un danger de manipulation dans le conseil par les plus forts contre les plus faibles... Dans ces circonstances, les membres honoraires ayant voix délibérative (ce à quoi j'objecte) l'association n'en sera plus une d'ouvriers que par le nom, et ne sera qu'une machine entre les mains des plus forts ». [11]

En conséquence, à moins que les règlements ne soient revisés sur ce point, le député ne peut recommander l'association. « J'ai voulu avoir une association qui ferme la porte aux associations étrangères, en mettant notre affaire sur le même pied qu'elles, sauf le contrôle de l'autorité religieuse; votre projet va produire l'effet contraire, je le crains. Je ne puis y concourir à moins que les règlements ne soient amendés, corrigés et acceptés par les ouvriers de mes amis qui ont porté le mouvement. Il n'empêche personne; mais je ne prendrai sous ces circonstances actuelles, ni de près, ni de loin, la responsabilité d'un avenir en qui je n'ai pas foi et d'une organisation absolument contraire à mes vues ». [12]

Mgr Lapointe répond alors au député par une lettre de quatorze pages, qui constitue un document inédit des plus intéressants pour nous. Il va ici au fond de sa pensée et explique les mobiles de son action. Il y eut à coup sûr un malentendu entre les deux hommes que nous savons par ailleurs très honnêtes, et qui en cette occasion se soupçonnent mutuellement de mauvaise foi; le député Girard prétendant que Mgr Lapointe agit « en dessous pour le compte des capitalistes », ou du moins qu'il tient à les « ménager » en élargissant le cadre de l'association ouvrière; Mgr Lapointe reprochant à M. Girard de vouloir faire de la politique avec la Fédération. Ils comprendront par la suite qu'ils avaient tous deux en partie raison: autant les patrons que les hommes politiques doivent être tenus à l'écart de l'union ouvrière. Pour l'instant, Mgr Lapointe reprend les arguments du député et lui explique en détail sa position.

Il prend soin pour commencer de mentionner à nouveau la part des ouvriers dans la préparation de l'organisation et de ses règlements: il ne les leur a pas imposés: « Deux de vos amis sont venus me prier de « m'occuper » des ouvriers de Chicoutimi. Avec l'agrément de mon supérieur ecclésiastique, j'ai accepté. A mon appel, 250 à 300 ouvriers se sont réunis à l'Hôtel de Ville et, dans une conférence d'une heure et demie, j'ai exposé et développé mes idées sur la question ouvrière ». [13]

Mgr Lapointe raconte alors les tout débuts de l'organisation:

(11) *loc. cit.*
(12) *loc. cit.*
(13) *Lettre* de Mgr Lapointe à M. Jos. Girard, 11 décembre 1907. ASHS.

« En signe d'adhésion aux idées émises dans cette conférence, 175 noms d'ouvriers, ou mieux 175 signatures m'ont été remises sur le champ, puis un comité d'ouvriers, a été formé pour établir les grandes lignes du règlement. Le comité s'est réuni une fois, ils étaient 25 à 30. Tout a été discuté et cacepté finalement, et on m'a chargé de rédiger le règlement... A l'automne, au moment qui me parut favorable, je repris mon travail en rédigeant le règlement.

Avant de le livrer à l'imprimerie je convoquai chez moi ..... [14] Durant deux heures et demie environ, le règlement fut examiné et discuté, et finalement adopté à l'unanimité, sauf la clause relative au choix du président, sur laquelle le vote fut pris. Jamais je ne vis plus aimable réunion. Tout le monde partit content ».

Il explique ensuite au député qu'il ne pouvait l'unir davantage à la Fédération, un de ses plus grands soucis étant d'éviter tout genre de patronage ou de protection politique. Cela d'ailleurs n'eut pas servi ses propres intérêts.

« Vous donner ostensiblement crédit de cette initiative et vous laisser prendre une part quelconque à l'organisation, c'était du coup soulever contre vous plus de la moitié de la population de Chicoutimi, déchaîner une véritable tempête et écarter de l'union une masse d'ouvriers. C'était déjà beaucoup que le mouvement parut partir d'un groupe qui vous est entièrement dévoué ».

Indépendamment de cet aspect, Mgr Lapointe ne pouvait pas suivre le député tant l'essentiel de leurs conceptions était différent. Selon Mgr Lapointe, il ne suffit pas d'introduire un aumônier dans une union de type international, pour qu'elle soit acceptable. Il faut repenser tout l'unionisme sous l'éclairage catholique. « Vous avez voulu avoir « une association qui ferme la porte aux associations étrangères » en mettant notre affaire « *sur le même pied* » qu'elles, sauf le contrôle de l'autorité religieuse. Or, précisément, c'est à quoi je ne consentirai jamais. Parce que nos « associations étrangères » reposent toutes sur de faux principes non seulement religieux et moraux, mais encore « *sociaux et économiques* », et que le contrôle de l'autorité religieuse dans de telles associations est nul. Les principes qui régissent l'association, à tous les degrés et dans toutes les sphères, se puisent à deux sources: le christianisme et le rationalisme. Il y a deux sciences économiques: l'une, la vraie que l'on puise dans l'enseignement de l'Eglise et les ouvrages des sociologues chrétiens; l'autre, la fausse, qui est le produit des cerveaux en ébullition de la libre pensée, et dont vous avez la quintessence dans tous les règlements des sociétés neutres dites internationales... Et c'est une société ouvrière organisée sur le principe et selon les méthodes des sociétés internationales, avec un chapelain, que vous voulez implanter à Chicoutimi? Si ce n'était que cela, il fallait le dire! »

(14) Suit une liste d'habitants de Chicoutimi.

Voici ce que sera la Fédération telle qu'il l'a conçue: « Vous verrez d'abord que c'est une union d'un caractère général, admettant dans son sein tous les travailleurs, quelle que soit leur profession. — Cela est à noter. — Ensuite, que son objet est « d'étudier » les meilleurs moyens d'améliorer la condition morale et matérielle des ouvriers et de poursuivre ce but en favorisant « en dehors d'elle » la création d'oeuvres diverses, au nombre desquelles se trouvent l'établissement — notez bien cela — d'*unions professionnelles* ». Il justifie alors les membres honoraires, par cette conception de l'union. Du fait qu'elle est d'envergure générale et non strictement professionnelle, non seulement les membres honoraires ne sont pas un obstacle, mais ils sont presque nécessaires pour une discussion approfondie et salutaire à tous, pour une efficacité certaine.

« Il est évident qu'une union professionnelle doit être composée de membres appartenant à la profession, et qu'il n'y a pas d'inconvénient, ordinairement, à ce que son bureau de direction se recrute exclusivement parmi les ouvriers, pourvu qu'étant affiliée à une union générale, ses décisions et son action, en autant qu'elles intéressent le public et la classe ouvrière en général, soient soumises par ce fait à un certain « contrôle » qui les empêche de devenir à un moment donné, un obstacle au bien commun.

« Mais il n'en va pas de même quand il s'agit d'une union générale, telle que celle que je viens de fonder, qui doit s'occuper d'oeuvres multiples, et dont le bureau de direction, est, de par le caractère même de l'union, une sorte de secrétariat général qui doit prendre une foule d'initiatives, et qui est aussi, au besoin, en cas de conflit, un tribunal de conciliation entre les diverses sociétés, ou entre les ouvriers et les patrons ».

On voit là, le caractère par trop *idéal* de cette fondation. Comment concevoir une union formée d'ouvriers qui, par la seule collaboration de quelques employeurs ou hommes de loi dans le bureau de direction, va pouvoir faire office de « tribunal de conciliation? » C'était voir les choses de manière un peu trop belle!

Il est difficile d'en faire grief à Mgr Lapointe alors que rien de tel n'existait au Canada, et qu'il était le premier à mettre sur pied une grande organisation syndicale. Il s'était rendu compte que la présence d'un, ou de plusieurs aumôniers dans une union ouvrière ne l'améliorait pas beaucoup; et il avait vu que tels ou tels groupements allemands et belges qui acceptaient des membres honoraires dans leurs conseils de direction, s'en étaient bien trouvé. Il en avait conclu à la nécessité de membres honoraires avertis!

—L'organisation aurait alors le mérite de placer beaucoup plus de laïques en face de leurs responsabilités de chrétiens. « L'aumônier, dites-vous, ça suffit. Non, Monsieur Girard, ça ne suffit pas. — J'ai

assigné à l'aumônier un rôle considérable, mais il est bon d'intéresser les laïques aux oeuvres sociales; cela est fortement recommandé par *Léon XIII* et *Pie X*. Nous devons travailler, nous, mais avec le concours des laïques. D'ailleurs il n'est pas juste de nous faire porter à nous seuls devant le public et devant les patrons, la responsabilité des mesures que peut prendre une union ouvrière, sans compter que c'est une somme de travail trop considérable pour un seul homme. Je ne consentirai jamais, pour ma part, à prendre sur mes épaules un pareil fardeau ».

Et puisque l'aumônier ne suffit pas, que l'ouvrier n'a pas la chance d'avoir une instruction suffisante pour juger à fond de tous les problèmes qui le concernent, et qu'il est souvent trop faible en face des intérêts coalisés, il faut nécessairement le secours de quelques personnes cultivées, bénéficiant d'un certain prestige et d'une bonne réputation. Ce n'est pas du tout manquer de confiance dans les ouvriers, comme Monsieur Girard le prétend par démagogie, c'est tout simplement « être raisonnable et accepter la collaboration». « S'il n'y a pas au sein des Sociétés ouvrières, des hommes de conscience, désintéressés et éclairés, identifiés en quelque sorte avec elles, que les ouvriers connaissent, estiment et aiment, qui mettent en tout temps et particulièrment en temps de conflit avec les patrons, suivant les règles de la justice et de la charité, qui mettent, dis-je, du côté des ouvriers le poids de leur prestige, de leur instruction et de leur influence, il se trouvera toujours quelqu'oiseau de malheur qui accourra au moment psychologique pour s'emparer du mouvement et conduire les ouvriers où ils ne voudront pas aller ».

Mgr Lapointe le sait par expérience. Il insiste auprès du député. Il lui rappelle qu'il ne s'est pas lancé à la légère dans l'union ouvrière, simplement parce que M. Girard avait conseillé aux ouvriers d'en fonder une à Chicoutimi. Il y a longtemps qu'il avait étudié la question et même préparé le terrain. Ce que M. Girard ne sait pas et que Mgr Lapointe ne peut pas lui dire carrément, c'est que les ouvriers sont allés le trouver en grande partie parce que lui-même, Mgr Lapointe, leur avait suggéré cette idée d'union. Il se contente de mentionner qu'il n'est pas sans quelque expérience. « Je ne suis plus jeune. Il y a vingt ans que j'étudie les questions sociales. Je m'en occupe particulièrement depuis quinze ans. Un séjour de deux ans et demi en Europe, quand je n'étais plus un enfant, de sept mois aux Etats-Unis, sans compter plus d'un voyage, m'ont permis d'étudier sur place le fonctionnement de tous les genres possibles d'associations. Je suis assidûment les travaux de la Société d'Economie Sociale de Paris, fondée par Leplay, dont je suis membre; j'ai des relations constantes avec plusieurs économistes et sociologues des plus en vue. J'ai beaucoup lu, beaucoup consulté, beaucoup observé. — Je ne me serais jamais hasardé à entreprendre une oeuvre de ce genre, si je n'y avais pas été un peu préparé, je vous l'assure. Au Canada, j'ai étudié aussi notre état social, nos organisations ouvrières. J'ai bien des petits papiers. Il ne faut pas croire que le dessein de m'occuper d'oeuvres sociales ait germé dans mon esprit concurremment avec votre proposition de fonder une union à Chicoutimi ».

C'est pourquoi, il soutient qu'il est *sûr* de ce qu'il affirme et qu'il reste convaincu du bien fondé des membres honoraires.

Une demi-faillite

Pour certains catholiques de cette époque, c'était compréhensible. Malheureusement, la Fédération Ouvrière une fois rodée, il faudra convenir des déficiences de cette formule. Une association exclusivement ouvrière s'avérera nécessaire, à mesure que seront formés les ouvriers, susceptibles de devenir des officiers. On y arrivera en 1912.

Pendant quatre années, la Fédération progressa peu. Le 8 janvier 1908, à la deuxième assemblée générale, Mgr Lapointe fait l'historique de sa fondation. Il montre le travail déjà accompli pour ouvrir les ouvriers aux problèmes d'organisation, et pour dissiper les préjugés qui les empêchent d'agir. Il est confiant dans la réussite de la Fédération; mais lui-même conseille de ne pas aller trop vite, pour que « la réussite soit certaine ». Le conseil de direction décide alors de ne pas prendre la responsabilité pour l'instant d'une caisse d'économie populaire. « Il faut aller doucement ».

Mais on va trop doucement! Mgr Lapointe à cause de ses occupations au Séminaire doit laisser la place à un autre aumônier, puis confier la Fédération aux pères Eudistes. Pendant ce temps, la Fédération végète. Elle prend quelques initiatives économiques et obtient quelques avantages. Mais ces succès ne sont pas assez frappants pour susciter l'enthousiasme chez les ouvriers. Tout au plus, cela contribue à leur formation syndicale et les éduque petit à petit. Mgr Lapointe convient lui-même qu'en 1911, « la Fédération Ouvrière n'était plus guère qu'à l'affiche. En fait, elle agonisait. Il fallait la remettre debout ».[15]

La Fédération Ouvrière Mutuelle du Nord

Libéré du Séminaire en 1911, Mgr Lapointe se consacra cette fois à son oeuvre et il y apporta les modifications nécessaires. Il avait acquis une certaine expérience en Europe, au contact d'Albert de Mun. Mais il avait eu le tort de vouloir reproduire au Canada des groupements ouvriers européens. Il reconnut son erreur. « Les principes sont immuables, mais on ne peut les appliquer sans tenir compte d'une foule de contingences variables à l'infini. Vouloir transporter de toute pièce d'un pays à l'autre un organisme quelconque, parce qu'il a bien fonctionné ailleurs dans des conditions déterminées serait bien souvent une erreur. Questions de milieu, de mentalité, d'habitudes, de conditions économiques diverses. L'unionisme neutre a le vice radical de faire abstraction des principes de la morale chrétienne et de ne s'édifier que sur l'intérêt d'une classe, opposé, en fait du moins à l'intérêt d'une autre

(15) Mgr Lapointe, *L'organisation syndicale Catholique à Chicoutimi.* Programme souvenir du 1er congrès de la CTCC, 1922, p. 44.

classe. Cette opposition d'intérêts est cependant réelle, et il faut en tenir compte. L'union ouvrière qui n'est pas purement ouvrière, sera toujours suspecte à la masse ouvrière. Voilà un premier fait dont nous dûmes tenir compte. De plus, au Canada, où la distance entre les classes est presque nulle et la vie facile, l'ouvrier est naturellement très indépendant. Tout ce qui rappelle le servage, ne fut-ce que de loin, lui répugne. Il ne se constitue pas même très volontiers domestique. Il aime l'ordre, il admet la hiérarchie, il s'incline devant les supériorités de droit ou de fait; mais les situations élevées que crée la fortune, pas plus que les titres ne l'impressionnent ni ne l'éblouissent outre mesure, surtout chez ceux de sa race qui sont sortis de son rang ». [16]

Il supprima donc les membres honoraires. Et il décida d'installer pour de bon cette fois-ci la « Fédération Ouvrière de Chicoutimi » qui devint le 18 mai 1912 la « Fédération Ouvrière Mutuelle du Nord ». Mgr Lapointe loua un bureau au Sacré-Coeur du Bassin, en plein centre ouvrier, dont la façade portait cette enseigne « *Une grande Affaire* ». Pendant deux ans, il se tint là tous les jours et de nombreux soirs, pour recevoir les ouvriers, les renseigner, leur donner des conseils de tout genre, et leur rendre autant de services qu'il lui était possible. Par son dévouement, il arriva, peu à peu, à détruire les préjugés profondément enracinés chez les ouvriers, et à les gagner à la Fédération Ouvrière. Son propre secrétaire qui avait accepté ce poste en raison du salaire assez élevé qu'il comportait, lui avoua quelques années après être entré à son service, qu'il n'avait accepté au début qu'à cause du salaire intéressant, et pour mieux se rendre compte des intentions de l'aumônier qu'il suspectait.

Mais grâce à la propagande intense qu'il fit alors en payant généreusement de sa personne, les effectifs montèrent rapidement: 500 membres à la fin de l'année 1912, 1,500 au 1er septembre de l'année suivante, et près de 3,000 en 1914. La Fédération eut des ramifications à Jonquière, Bagotville, St-Fulgence, et Ouiatchouan, puis Kénogami, Val Jalbert etc.... Les ouvriers des environs rentrèrent assez facilement dans la Fédération, si ce n'est à Jonquière et Kénogami, où l'Internationale s'était solidement implantée.

Elle en fut délogée cependant, par sa faute, peut-on dire. Inquiète des progrès de la Fédération, elle entreprit de lui faire la guerre, et on assista à une vaste campagne de propagande des deux côtés. L'Internationale espérait par ses moyens financiers, ses orateurs et la puissance de son organisation, convaincre les ouvriers encore indécis. Mais ce fut le contraire qui arriva. Mgr Lapointe ne craignit pas de participer à toutes les assemblées contradictoires qui eurent lieu dans le Saguenay. Il exposa sa théorie et démonta les arguments des Internationaux. Sa soutane fit d'abord sourire, puis impressionna les ouvriers, et même les orateurs délégués par l'Internationale, surpris de le voir répondre à tous leurs arguments et souvent embarrassés par sa propre argumentation:

(16) *loc. cit.*

leurs critiques et leurs slogans perdirent de leur pouvoir sur les ouvriers. A la fin de 1912, l'Internationale ne se maintenait plus qu'à Jonquière; elle en disparut un peu plus tard.

Le 19 mars 1912, Mgr Labrecque avait publié une lettre pastorale « *Sur la question Ouvrière* », et il encourageait les fidèles de son diocèse à soutenir la « Fédération Ouvrière ». Après une explication des différences entre les unions internationales et nationales, en regard de la position catholique, il considérait la situation sociale dans le Saguenay, et arrivait à cette conclusion: une union catholique y est nécessaire; la Fédération Ouvrière Mutuelle du Nord ne peut pas mieux répondre à nos aspirations. « Il devient urgent de les aider (les ouvriers du Saguenay) de plus en plus, avec zèle et prudence, à améliorer leur situation sociale et économique, surtout au moyen d'*organisations corporatives* ou unions catholiques et professionnelles. C'est le programme de la Fédération Ouvrière de Chicoutimi organisée par Mgr Lapointe... » [17]

Car il ne faut pas oublier, rappelait l'évêque de Chicoutimi, que la fin principale des unions ouvrières est le perfectionnement moral et religieux de ses membres; par conséquent les unions neutres ou internationales, qui ne font aucun cas de la religion dans leur organisation, ou qui l'attaquent même par des procédés « sournois ou hypocrites », ne sauraient en aucune façon être acceptées par les travailleurs chrétiens du Saguenay. Mgr Labrecque citait *Léon XIII* qui écrivait au Président du comité des Sociétés Catholiques du Piémont « Nous pensons qu'on ne saurait combattre le socialisme si ce n'est à la condition que les ouvriers, aidés par la religion, mettent leurs forces en commun pour se prémunir contre les embûches des méchants. Ainsi l'on pourvoira à ce que les hommes laborieux et honnêtes ne se laissent pas prendre aux ruses perfides de ceux qui par de vaines promesses s'efforcent de tout brouiller et de tout bouleverser ». [18]

Pour prévenir ces malheurs, Mgr Labrecque donnait aux oeuvres sociales du diocèse une direction spéciale. Il nommait Mgr Lapointe « Directeur général », et constituait un comité formé de membres compétents du clergé local, pour étudier les questions particulières au diocèse et aider le Directeur général. Mgr Labrecque se montrait persuadé de l'efficacité de la Fédération Ouvrière, qui, répondait aux désirs des papes *Léon XIII* et *Pie X*. Il terminait en engageant ses diocésains à collaborer au nouveau groupement social. « J'ose espérer que la présente lettre sera d'un grand secours pour empêcher l'introduction dans

(17) Il précisait même un peu plus loin « Pour que le concours de l'autorité religieuse sur le terrain économique soit vraiment efficace, il est nécessaire qu'il soit secondé avec zèle et prudence par une direction centrale et que les oeuvres ouvrières, en particulier, soient toutes reliées à une oeuvre mère, en un mot qu'elles soient fédérées. La Fédération Ouvrière de Chicoutimi est toute trouvée. C'est elle qui doit grouper les oeuvres sociales ouvrières diocésaines... » *Mandements des Evêques de Chicoutimi*, 1912, pp. 308-315.

(18) *loc. cit.*

les centres ouvriers de ce diocèse, de ces unions internationales à tendances socialistes, ou entachées du vice de la neutralité ».

Le 15 décembre de la même année il publiait une nouvelle lettre pastorale « *Sur la Sanctification du Dimanche et le Repos dominical* ». [19] Il soutenait ainsi la campagne entreprise par la F.O.M.N. y apportant le poids de son autorité. La Fédération n'obtint pas entière satisfaction puisque les usines ne fermèrent généralement qu'à 7 heures le dimanche matin au lieu du samedi soir à minuit; mais c'était déjà un gain appréciable qu'une journée de repos hebdomadaire pour les ouvriers, et le président de la compagnie Price Brothers, Sir William Price lui-même, daigne répondre aux ouvriers qui lui avaient présenté la requête. Il leur disait, entre autre, ceci: « Nous sommes tous de la même opinion quant au travail du dimanche, et nous désirons que nos hommes et tout le monde se mettent bien dans l'esprit que le travail du dimanche est contre notre gré, que nous ne sommes pas libres de fermer nos moulins avant 7 heures le dimanche matin ». [20]

La Fédération Ouvrière obtint son incorporation par une loi de la Législature de la province de Québec le 21 décembre 1912. La seule condition de cette reconnaissance officielle avait été la suppression du mot « catholique », ce qui n'avait fait aucune difficulté, chacun reconnaissant que la suppression de ce mot ne modifiait ni les intentions, ni les moyens d'action de la Fédération. Elle était d'ailleurs définie ainsi: « Société de Secours Mutuels, de prévoyance, d'économie domestique et sociale et d'organisation du travail »; l'objet de cette société était « la protection, la défense et le développement des intérêts *religieux* et *sociaux* et économiques de ses membres ». Quant à ses pouvoirs et prérogatives: « les plus étendus pour atteindre ses fins, notamment d'établir des caisses de secours, des coopératives de production et de consommation, des écoles techniques et des arts et métiers, des bureaux de placement etc. ... » [21]

Effectivement, la Fédération connut une grande activité, et en l'espace de deux ans elle accomplit un travail considérable. Elle procure du travail à des centaines d'ouvriers, obtint de substantielles augmentations de salaires, ainsi que la journée de huit heures dans les compagnies de pulpe. Elle secourut de nombreux ouvriers nécessiteux, favorisa la petite épargne et entretint de bonnes relations entre les patrons et les ouvriers. Son action fut des plus efficaces.

Mgr Lapointe se vit cependant forcé de quitter la Fédération comme aumônier général, en raison de toutes ses autres activités et spécialement la charge de Supérieur du Séminaire à laquelle il venait d'être

(19) *Mandements des évêques de Chicoutimi*, 1912, pp. 330-340.

(20) Lettre de Sir William Price, 28 mai 1912. *Semaines Sociales du Canada*, 1922, p. 136.

(2) *Constitution et Règlement de la FCMN*

réélu. M. l'abbé J.-Calixte Tremblay, premier assistant secrétaire fut chargé de lui succéder jusqu'en 1917.

(M. l'abbé Georges Tremblay devint aumônier de 1917 à 1918 et M. l'abbé Jean Bergeron, de 1918 à 1923.) Mgr Lapointe n'en continua pas moins de suivre de près les activités de l'union. Avant de les quitter, il avait prononcé un long discours, que relate la deuxième assemblée du Congrès tenu en octobre 1914. Il leur faisait part de toutes les difficultés qu'il avait surmontées l'une après l'autre, et qu'on oubliait vite maintenant que le succès était acquis. La Fédération Ouvrière était désormais installée sur des bases solides: il importait de continuer l'oeuvre dont il était obligé de se retirer momentanément. Il demandait encore aux ouvriers de rester unis, et de travailler en groupe, d'une manière disciplinée, car « c'était là leur force plus que les promesses du gouvernement, ou l'espoir d'une meilleure compréhension de la part des compagnies ».

Dissolution de la FOMN et intégration dans la CTCC

Survint la guerre qui détourna l'attention des problèmes locaux, puis la dépression économique, troublant profondément la situation de la classe ouvrière, en amenant le chômage et en désagrégeant de nombreuses unions. La Fédération Ouvrière ne fut pas épargnée par la crise; plusieurs groupements qu'elle avait fondés dans la région, se séparèrent d'elle, et il ne resta plus guère que l'union de Chicoutimi. Mais c'était le moment où l'on envisageait la création d'une confédération de toutes les unions ouvrières catholiques Chicoutimi y participa ainsi que les groupes de Port-Alfred et de Grande-Baie. En 1920, c'est à Chicoutimi que se tint le congrès qui réunit 204 délégués représentant 63 groupements. La Fédération Ouvrière trouva un renouveau d'enthousiasme.

Lorsque la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada (CTCC) fut fondée, l'année suivante, ce fut à la fois une grande joie et un rude coup pour Mgr Lapointe. De grandes Fédérations professionnelles catholiques virent le jour, mais pour permettre à ses filiales de s'y intégrer, la FOMN dut se démembrer. Elle le fit en 1923, alors que fut fondée la « Fédération des Employés de la Pulpe et du Papier ». La FOMN continua d'exister comme groupement local, mais n'eut plus l'envergure qu'elle avait connue pendant les heureuses années où elle étendait son action sur toutes les entreprises de la région.

Au dire de M. Alfred Charpentier, Mgr Lapointe éprouva vraiment une grande peine en dissolvant la FOMN. « Il me semble voir encore, écrit-il, Mgr Lapointe du haut de la chaire de l'église St-Sauveur de Québec, je crois, dire aux congressistes de la CTCC, la voix éteinte par l'émotion, qu'il faisait généreusement son sacrifice, reconnaissant que cette réforme était voulue par la Divine Providenve, pour consolider

davantage tout le mouvement syndical national catholique dans la province de Québec, et en vue de son expansion dans d'autres parties du Canada dans l'avenir ». Et M. Charpentier continue « Il n'est pas d'aumônier de la première heure, non plus que de militants de cette époque qui n'aient senti naître en eux un courage indéfectible chaque fois qu'il leur était donné d'entrer en contact avec ce grand apôtre de la cause syndicale ». [22]

En 1940, ce sera une sorte de retour des choses, un retour à la FOMN par la fusion des conseils centraux de Chicoutimi, Jonquière, Baie des Ha-Ha et St-Joseph d'Alma. Ce sera d'ailleurs un nouvel essor donné au syndicalisme catholique dans le Saguenay et Mgr Lapointe pourra contempler le fruit de ses efforts, de ses sacrifices et de son dévouement. En 1943, âgé de 83 ans, [23] Mgr Lapointe prendra la parole pour la dernière fois devant les ouvriers. Il leur exprimera sa joie d'avoir travaillé, pour eux et avec eux, et de voir alors le succès de leur oeuvre. « Durant ma longue carrière sacerdotale, mon dévouement s'est exercé dans bien des milieux, mais dans aucun, je n'ai éprouvé autant de bonheur, en dépit, remarquez-le bien, d'insurmontables difficultés souvent, de crucifiantes déceptions aussi, qu'au milieu des ouvriers, parce que là plus que n'importe où ailleurs, j'ai senti mon coeur battre à l'unisson avec le coeur du frère du Christ par excellence, le pauvre, le faible, le déshérité, le méconnu qu'a été trop longtemps le travailleur manuel... » Cela n'a pas toujours été facile. « Messieurs, il m'a fallu des années de travail, de patience et de charité pour *m'imposer*, je souligne le mot, et avec moi, la doctrine de l'Eglise, aux esprits prévenus des bons ouvriers catholiques de Chicoutimi et de Jonquière. Et encore, dans quelle mesure? »... [24]

On se représente aisément ces difficultés, nombreuses et souvent inattendues! Pour donner un dernier exemple en terminant: après sa dispute avec M. Jos. Girard, Mgr Lapointe s'adressa au député pour obtenir un passeport; il reçut quelques jours plus tard un permis de chasse dans les Laurentides!... [25] Plaisanterie sans grande importance sans doute (à moins qu'il ne s'agisse tout simplement d'une erreur), cela ne plut quand même pas beaucoup à Mgr Lapointe qui devait aller en Europe, et qui fut très en colère pendant plusieurs jours!...

L'histoire est ainsi faite de luttes et de rebondissements curieux! Celle de la Fédération Mutuelle du Nord fut essentiellement une réussite, grâce à la persévérance de Mgr Lapointe. Mentionnons avec lui pour être complet, le rôle de M. Dubuc, le fondateur de l'industrie de la pulpe dans la région, et le directeur d'une importante compagnie

(22) *Le Travail*, numéro spécial, septembre 1943 — Alfred Charpentier, « Hommage à Mgr Lapointe ».

(23) Mgr Lapointe est mort en mars 1947.

(24) Mgr Lapointe, *dernier discours aux ouvriers*. ASHS.

(25) ASHS.

locale. Catholique convaincu, instruit de l'enseignement social de l'Eglise, il favorisa certainement l'établissement de la Fédération Ouvrière. Le compte-rendu des Semaines Sociales de 1922 cite de larges extraits d'une lettre qu'il écrivit à un de ses collègues américains, pour lui exposer son point de vue, lors de la campagne de la FOMN pour la fermeture des usines le dimanche. « J'ai toujours été surpris de voir comment des hommes sains d'esprit et réfléchis, pouvaient mettre en doute la nécessité d'un jour de repos sur sept. Peu importe de quel angle on part, le sens commun et l'expérience ramènent de toute nécessité à la conclusion que le travail ininterrompu est une hérésie économique monstrueuse... »

« Et pour compléter mes vues sur ce point, continuait-il, puisqu'un jour de repos par semaine est nécessaire, pourquoi ce jour ne serait-il pas celui du Seigneur? Quelle raison peut être invoquée pour imposer à ceux qui croient, aux humbles et aux faibles, cette violation de la loi qui régit leur conscience de croyants? »... [26]

Ainsi, dans de nombreuses occasions, lorsque cela lui était possible, M. Dubuc se fit le défenseur des idées sociales de Mgr Lapointe; et il assura son concours aux ouvriers qui lui manifestèrent leur reconnaissance.

La collaboration des employeurs à l'action de la FOMN pouvait donc avoir du bon..; à condition de requérir seulement leur bonne volonté et leur compréhension! Mgr Lapointe le comprit et c'est pourquoi la Fédération Ouvrière, remaniée, fut une réalisation d'envergure. Il n'y eut *ni grève, ni fermeture* dans l'industrie du papier pendant longtemps, et les rapports entre patrons et ouvriers y furent cordiaux. La seule chose que regrettaient les ouvriers à cette époque, nous dit-on, fut la charge de Supérieur du Séminaire que dut remplir Mgr Lapointe, et qui les priva de son activité à plusieurs reprises!

L'unionisme catholique était donc alors viable dans la région de Chicoutimi. [27]

(26) *Semaines Sociales du Canada*, 1922, pp. 144-145.

(27) Il n'a pas été fait mention des ouvriers protestants. A une seule occasion, le député Girard s'inquiéta de leur sort comme ils n'étaient pas admis dans l'union; mais il n'en reparla plus et personne ne reprit sa critique. La raison est qu'ils étaient très peu nombreux à l'origine de la Fédération Ouvrière, dans le Saguenay. Puis, bientôt ils purent sans faire partie de l'organisation comme membres effectifs, bénéficier des avantages qu'elle avait obtenus. Si l'on ne s'est guère occupé d'eux, il ne semble pas que cela ait pu constituer un problème pour beaucoup.